

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 mars 2018**

*Nbre en exercice : 14*

*Nbre de présents : 11*

*Nbre de votants : 14*

*Date de convocation : 5 mars 2018*

*Date d'affichage : 5 mars 2018*

*L'An Deux Mil dix-huit, le treize mars à VINGT heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Jacques HENNEBERT, Maire.*

*Présents : MM. HENNEBERT Jacques – JUBERT Patrick – DUFRESNE Francis – Régis MERCIER-Frédéric FREITAS- Laurent MACHART*

*Mesdames DAMAY Marie-José –VAN OVERLOOP Aline – Aude LE GAC – Catherine VEZINHET-Julia BERTOUX*

*Excusée :*

*Mme Jocelyne DELAMARE donne pouvoir à Monsieur Régis MERCIER*

*Mme Frédérique ROUSSEAU donne pouvoir à Madame Julia BERTOUX*

*Mr Philippe DUPAYS donne pouvoir à Monsieur Jacques HENNEBERT*

*Madame Julia BERTOUX est nommée secrétaire de séance*

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2018, ce qu'il fait à l'unanimité.

**Point supplémentaire à l'ordre du jour :**

- Voter les crédits pour MPI (tranche conditionnelle 2)
- Annuler la ligne de trésorerie au bénéfice d'un prêt relais
- Achat de décorations de Noël

**Débat d'orientation budgétaire pour la préparation du Budget Primitif 2018**

Dans le cadre de la préparation du BP 2018 qui sera voté le 10 avril, Monsieur le Maire présente l'ébauche des investissements susceptibles d'être réalisés cette année.

FDE 80 : Solde EP – 3 <sup>ème</sup> phase 2015/2016	3761 € TTC
Convention du 9/2/2015	
Solde pour la mise aux normes des armoires	827.70 € TTC
STAG : Construction d'un passage protégé à la	3761.60 € TTC
Maison Médicale + signalétique	1470.00 € TTC
+ EVIA	+150 € TTC
+ STAG : solde des travaux 2017 (écluses)	2487.84 € TTC

R. ROUSSEAU : Achat barrières pour chemin  
Tour de Ville 900 + 900 € TTC

ELABOR : Solde Cimetière 9816.00 € TTC  
+ solde annonce au CP pour reprise concession 267.00 € TTC

SEMAB : Ensemble reliure registre des délibérations 1064.28 € TTC

R. ROUSSEAU : Aménagement de la Bibliothèque 810.00 € TTC  
Porte coulissante + placard 980.40 € TTC

ARD : Mise aux normes, sécurité des Bâtiments 5598.94 € TTC

**Sous-total :** 32794.96 € TTC

- Achat décorations de Noël 3500.00 € TTC
- Installation de l'éclairage sous l'extension  
Du bâtiment technique 1014.00 € TTC
- Aménagement des deux espaces propreté  
Cimetière et Mille Club 4000.00 € TTC
- Achat de rideaux pour le Mille Club environ 1500.00 € TTC

TOTAL environ 43000.00 € TTC

Réfection de la toiture du bâtiment place du Jeu de Paume environ 60 000.00 € TTC  
Prévision des travaux avant fin 2018 – participation de la Commune

Voirie : Etude aménagement complémentaire de deux écluses + signalétique horizontale + Entretien  
voirie (en attente de l'appel d'offre de la CCALN)

#### **MAIRIE**

Socotec Mission SPS 897.60 € TTC

Véritas Mission Contrôle 810.00 € TTC

CP Annonce Appel Offre 694.20 € TTC

MPI CAHON 4980.00 € TTC

Etude Thermi Conseil 2514.00 € TTC

Solde ICSEO Etude du terrain assainissement 360.00 € TTC

Clôture Scherpereel 2574.00 € TTC

Contrat Assurance environ 6000 00 € TTC

Mr GOFFART et Mr SEK estimation 2018 21168.00 € TTC

Montant des travaux 80000.00 € TTC

---

Montant total = environ 120 000 € TTC

Prêt relais	200 000 €
Emprunt	350 000 €
Subvention DETR espérée	133 000 €

TOTAL = 683 000 €

\*En attente subvention Amendes de Police en 2019 pour le projet Mairie et autres travaux de voirie

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire ces investissements au Budget Primitif 2018.

### **Choisir la banque pour l'emprunt concernant les travaux de construction de la nouvelle Mairie**

Monsieur le Maire a consulté deux banques pour contracter un emprunt afin de financer une partie des travaux de construction pour la nouvelle Mairie.

Il présente aux Elus, l'étude comparative entre la Banque Postale et le Crédit Agricole.

#### **1/ Offre Banque Postale**

300 000 € : Remboursement Trimestriel

Durée du Contrat	15 ans	17 ans	20 ans
Taux d'intérêt annuel	1.35 %	1.50 %	1.63 %
Coût du crédit	31 128.90 €	39 087.55 €	49 813.10 €
Frais de dossier (0.10 % du montant du contrat du prêt)	300 €	300 €	300 €

350 000 € Mairie + Toiture du Bâtiment Place du Jeu de Paume : Remboursement Trimestriel

Durée du Contrat	15 ans	17 ans	20 ans
Taux d'intérêt annuel	1.35 %	1.50 %	1.63 %
Coût du crédit	36 316.95 €	45 602.07 €	58 111.79 €
Frais de dossier (0.10 % du montant du contrat du prêt)	350 €	350 €	350 €

#### **2/ Offre du Crédit Agricole**

300 000 € : Remboursement trimestriel

Durée du Contrat	15 ans	20 ans
Taux d'intérêt annuel	1.44 %	1.68 %
Coût du crédit	34 102.80 €	53 840.80 €
Frais de dossier (0.10 % du montant du contrat du prêt)	600 €	600 €

350 000 € : Construction de la Mairie + réfection de la toiture du Bâtiment : Remboursement Trimestriel

Durée du Contrat	15 ans	20 ans
Taux d'intérêt annuel	1.44 %	1.68 %
Coût du crédit	39 787 €	62 814.40 €
Frais de dossier (0.10 % du montant du contrat du prêt)	700 €	700 €

Les Elus choisissent de contracter un emprunt de 350 000 € sur 15 ans auprès de la Banque Postale, la moins disante (300 000 € pour la Mairie et 50 000 € pour la rénovation de la toiture du bâtiment technique). Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide et délibère comme suit.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE

**Article 1** : Principales caractéristiques du contrat de prêt

**Score Gissler** : 1 A

**Montant du contrat de prêt** : 350 000 €

**Durée du contrat de prêt** : 15 ans

**Objet du contrat de prêt** : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant** : 350 000 €

**Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/05/2018, en une fois avec versement automatique à cette date

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 1.35 %

**Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle

**Mode d'amortissement** : constant

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission**

Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

### **Choisir l'entreprise pour poser la clôture au terrain communal, Place du Jeu de Paume**

Monsieur Patrick JUBERT, Adjoint aux Bâtiment, présente aux Elus trois devis pour la construction d'une clôture séparative entre le terrain communal rue du Souterrain et la propriété privée de Mr et Mme LEMAIRE.

Descriptif : Pose de plaques de béton sur une hauteur de deux mètres avec chapeau de finition sur une longueur de 13 mètres.

Ets BOUDIER : 2880 € TTC

Ets BOURDELEAU : 2850 € TTC

Ets SCHERPEREEL : 2574 € TTC

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Elus retiennent les Ets SCHERPEREEL, l'entreprise, la moins disante.

**Renouveler la convention pour la collecte des déchets verts sur la plate-forme appartenant à Mr Stéphane DAMAY, chemin de Pierrepont**

Monsieur le Maire propose aux Elus de renouveler la convention qui lie notre commune à Monsieur Stéphane DAMAY, Agriculteur, concernant le stockage des déchets verts sur sa plate-forme, chemin de Pierrepont, pour l'année 2018.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité.

**Convention entre la Commune d'Hangest-en-Santerre et Monsieur Stéphane DAMAY, Agriculteur, concernant le stockage des déchets verts – Année 2018**

Cette convention a pour but, d'établir les modalités de dépôt de déchets verts stockés sur la plate-forme chemin de Pierrepont appartenant à Monsieur Stéphane DAMAY, Agriculteur à Hangest-en-Santerre.

Elle est établie entre :

La Commune d'Hangest-en-Santerre et Monsieur Stéphane DAMAY, Agriculteur.

**Article 1** : Contexte : La Commune d'Hangest-en-Santerre en accord avec Monsieur Stéphane DAMAY propose aux administrés un lieu de dépôt des tontes sur la plate-forme située chemin de Pierrepont.

Monsieur Stéphane DAMAY, évacuera ces déchets verts vers la déchetterie de la CCALN.

**Article 2** : Conditions de dépôt des déchets verts :

Les dépôts de déchets verts sur la plate-forme de la CCALN proviendront exclusivement de la Commune d'Hangest-en-Santerre. Monsieur Stéphane DAMAY, programmera trois apports par an de façon à limiter le temps de stockage et ainsi éviter que les déchets verts ne soient pas trop tassés et de ce fait finissent par pourrir.

**Article 3** : Qualité des apports :

Il s'agira exclusivement de déchets verts (tontes et petits branchages éventuellement) des habitants de la Commune. Les entreprises paysagères ne sont pas autorisées à déposer sur cette plate-forme.

La Commune avec l'aide de l'agriculteur contrôlera en amont la qualité des dépôts.

**Article 4** : Echange de compost provenant de la plate-forme de compostage de la CCALN:

La CCALN s'engage à fournir gratuitement à l'agriculteur une remorque agricole de compost. La Commune d'Hangest en Santerre, en échange des services rendus prendra à sa charge 6 remorques de compost (1 remorque de compost = dépôt de 3 remorques de déchets verts).

**Article 5** : Durée de la présente convention

Cette convention est établie pour l'année 2018. Elle sera renouvelée après accord respectif des parties.

### **Délibérer pour accepter un chèque de remboursement de la Sté ORANGE**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement du chèque de la Sté ORANGE d'un montant de 26.72 € concernant un trop perçu.

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ce remboursement.

### **Délibérer pour accepter un chèque de paiement des frais concernant la taxe de dispersion des cendres au cimetière**

Conformément aux décisions prises le 7 juin 2016 concernant les tarifs de la gestion du cimetière communal, Monsieur le Maire demande aux Elus de bien vouloir accepter un paiement de 65 € par la Sté DESSEIN et FILS, correspondant à la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir. Après échanges de vue et en avoir délibéré, les Elus acceptent ce paiement.

### **Délibérer pour adhérer aux villes et villages fleuris 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association des Villes et Villages Fleuris en 2018 pour un coût de 175 €.

### **Voter les crédits pour MPI**

La Sté MPI, Assistant Maître d'Ouvrage pour la construction de la Mairie, a réalisé à ce titre des travaux supplémentaires dans le cadre de la tranche conditionnelle 2 qui s'ajoutent aux précédentes missions. A savoir : - Elaboration des dossiers de consultation des entreprises

- L'assistance pour le choix des entreprises

Soit un coût de 3250 € HT, TTC 3900 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle mission.

### **Annuler la ligne de trésorerie au bénéfice d'un prêt relais**

Lors du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2018, le Conseil Municipal, s'était prononcé pour contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole afin de pourvoir en partie au financement des travaux de viabilisation du lotissement « les Alouettes ». Après avis auprès du Percepteur, il nous a été conseillé d'opter pour un préfinancement sur 36 mois. Monsieur le Maire a repris contact avec le Crédit Agricole afin d'obtenir une offre selon :

- 200 000 €
- 36 mois
- Taux variable, EURIBOR 3 mois + 0.90%
- Echéance trimestrielle
- Mise à disposition des fonds au fur et à mesure des besoins sans tirage minimum
- Remboursement du capital à tout moment sans pénalité
- Frais de dossier : 400 €

Cette délibération annule et remplace celle prise le 23 janvier. Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Elus, à l'unanimité, acceptent ce choix.

## **Achat de décorations de Noël**

Mme Marie-José DAMAY, Adjointe aux Fêtes et cérémonies, après avoir réuni la Commission, propose au Conseil Municipal, d'acheter des décorations de Noël et s'est rapprochée de la Sté DISTRI FÊTES pour obtenir un devis comprenant 14 décorations similaires aux achats de 2016. Le coût, après négociation, 3145.08 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité suit les orientations de la Commission des Fêtes et donne son accord.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur LONCQ, de Média Com Model de Bohain en Vermandois, nous a consulté pour organiser un défilé de mode à la Salle des Fêtes d'Hangest-en-Santerre, le samedi 30 mars 2019 en collaboration avec la commune et les différents annonceurs. Le coût de la réservation de la Salle des Fêtes sera de 135 €. Aucune dépense n'est engagée par la Commune. La buvette et la petite restauration pourraient être prises en charge par une Association de la Commune. Les frais de SACEM sont à la charge de l'organisateur. Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette manifestation.

La Société VALECO, dans le cadre de l'extension du Parc Eolien « Les Champs Perdus », propose de financer les mesures paysagères afin d'agrémenter le tour de ville en sa partie Sud par des plantations d'arbustes locaux en haie libre + 1 étage de petits arbres sur la partie exposée au projet éolien. Une amélioration de l'inscription paysagère du point d'apport volontaire proche du stade (suppression palissade, mise en place de charmille avec retour de la haie sur le devant pour diminuer l'impact visuel des conteneurs vert et/ou mise en place de point d'apport volontaire enterré) sera prise en charge. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet.

- Mme Marie-José DAMAY propose pour la fête locale, après avoir réuni la Commission, de retenir la fanfare « Les Amis réunis », de Rosières en Santerre pour un défilé concert le dimanche 3 juin à partir de 14h30, le coût 350 €. En complément, elle propose les Twirling de Rosières en Santerre pour un coût de 250 €. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour ces deux animations.
- Mme Marie-José DAMAY, après avoir réuni la Commission, propose de retenir Freddy COPPIK, pour animer l'Arbre de Noël le 9 décembre 2018 à partir de 14h30, durée environ 1h00, spectacle de Clown Magicien. Le coût, 720 € TTC, comprenant les contributions et cotisations GUSO, indemnités de déplacement et repas. Après échanges de vue et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce choix.
- Monsieur le Maire remet à chaque conseiller présent, un dossier de présentation concernant la médiathèque et demande à chacun de communiquer auprès de Johann MERCIER, les observations et suggestions, ceci dans un délai d'une semaine.

Séance levée à 23h15